

L'acte électoral revisité en situation coloniale. Voter à Oran dans la première partie du XX e siècle

Comment les Français d'Algérie sont-ils devenus électeurs ?

La sociologie historique de la citoyenneté électorale, en France, a fait l'objet de nombreux travaux. En saisissant le vote comme une *opération matérielle* (Deloye, Ihl, 2008), en interrogeant les conditions de l'apprentissage, à la fois ancien et progressif, d'une technique (Guionnet, 1997) qui demeure centrale pour rendre compte de l'éclosion du régime représentatif (Manin, 2012), en montrant comment le vote devient tendanciellement l'expression d'une opinion politique individuelle (Garrigou, 2002), la sociologie historique de la citoyenneté électorale s'est considérablement étoffée. En outre, le processus d'individualisation des choix électoraux relève à la fois de l'analyse sociologique et de la promotion d'un modèle républicain de citoyenneté (Nicolet, 2001) qui consacre le rôle central de l'individu (Deloye, 1994) : dès lors que l'autorité politique légitime doit découler de choix inséparablement individuels, libre et éclairés, les républicains valorisent l'émergence d'un citoyen dont les choix traduiraient des préférences partisans plutôt que des appartenances à des groupes particularisés qui ne sauraient être, juridiquement, reconnus.

Or, cette dynamique d'individualisation du vote traduit un processus d'apprentissage de la citoyenneté observé à partir des données de l'histoire métropolitaine, alors qu'une partie non négligeable des consultations électorales se déroulent dans ce que Georges Balandier (1951) a nommé la *situation coloniale*. De ce point de vue, le cas de l'Algérie coloniale, administrativement incluse à la France et découpée en trois départements, permet de réinterroger le sens de l'acte électoral pour des raisons à la fois conjoncturelles et contextuelles. *Conjoncturelles*, parce que la mobilisation électorale est plus tardive dans la colonie, qui ne sort du *régime du sabre* (l'administration militaire) qu'à la chute du second empire, que dans la métropole. *Contextuelles*, dans la mesure où les statuts juridiques des individus qui peuplent la colonie (juifs, musulmans, chrétiens) sont bel et bien définis par dérogation à l'universalisme républicain : tandis que les musulmans restent durablement assignés aux statuts de Français non citoyens, les juifs et les étrangers européens seront – bien que selon des rythmes et des processus différents – faits

Français¹, et pourront acquérir le droit de vote comme les autres nationaux citoyens. Si bien que, dans l'Algérie coloniale, l'exercice des droits politiques se superpose aux appartenances confessionnelles : citoyenneté électorale pour les juifs et les chrétiens, nationalité sans citoyenneté, donc sans participation aux élections, pour les musulmans².

Dans quelle mesure ces appartenances confessionnelles, sur lesquelles se fonde l'inégale distribution des droits politiques, constituent-elles, dans la situation coloniale, un facteur de mobilisation électorale ? Et ainsi, comment l'analyse des consultations électorales dans l'ancienne Algérie coloniale autorise-t-elle de réinterroger le processus de construction de la citoyenneté en France ?

Une citoyenneté électorale à revisiter : l'exemple d'Oran

Compte tenu de la carte bigarrée des populations de l'Algérie coloniale, l'émergence d'un corps électoral repose sur une opération d'harmonisation des statuts de certaines catégories d'habitants. En effet, les Français d'Algérie sont nés de l'assimilation juridique des anciens indigènes de confession juive, puis des européens de confession chrétienne (Italiens, siciliens, espagnols, maltais), au corps des Français citoyens. Dans ces conditions, plusieurs éléments distinguent la situation coloniale de la situation métropolitaine. D'abord l'histoire des juifs, devenus tardivement citoyens dans l'Algérie coloniale (1870), tandis qu'en métropole ils accèdent à ce statut au moment de la Révolution Française. Initialement *indigènes*, comme les musulmans, les juifs sont inclus dans le corps des citoyens au terme d'un long processus d'inclusion entamé dès le

¹ Les juifs d'Algérie sont naturalisés via le décret Crémieux (1870), du nom d'un ancien ministre de la justice, également président de l'alliance israélite universelle. Le processus de francisation des européens est, pour sa part, plus progressif, puisqu'il est instauré par la loi de 1889 sur le droit du sol et qu'il dure jusqu'à la première guerre mondiale. Sur l'exclusion des musulmans de la citoyenneté, on pourra consulter les travaux de Laure Blévis (2003) et d'Emmanuelle Saada (2003).

² Les Français de confession musulmane ont bien quelques représentants, très minoritaires, dans les conseils municipaux, et seront électeurs d'un second collège à toutes les consultations à partir de la loi de 1947, mais avec des bulletins de vote au poids électoral fortement atténué, et leur interdisant de facto une réelle participation au gouvernement de la colonie. L'égalité des droits est bien accordée pendant la guerre d'Algérie (1958), mais à un moment où l'indépendance semble devenue inéluctable.

débarquement des Français à Sididi Ferruch (1830), et marqué par la suppression très rapide des tribunaux rabbiniques, l'assimilation culturelle des enfants juifs dans les écoles françaises, et l'inlassable travail de la « communauté » juive en Algérie pour être incluse dans le corps des citoyens : 10 000 d'entre eux ont signé une pétition en ce sens, remise à Napoléon lors de l'une de ses visites d'information en Algérie (1860). Le processus d'assimilation, qui suppose formellement le renoncement au statut personnel, a d'ailleurs parfaitement fonctionné : tandis qu'ils étaient installés au Maghreb depuis un millénaire, et vivaient souvent dans des conditions misérables au coté des Musulmans, les Juifs d'Algérie allaient progressivement adopter un mode de vie plus européen, désertier les écoles rabbiniques, donner majoritairement des prénoms européens à leurs enfants, apprendre le français et manifester leur attachement à la République. Aussi, même si une partie des européens considèrent inlassablement le décret Crémieux comme une insulte, et continuent à se définir, en tant que catholiques, contre les juifs et les musulmans, les élites juives soutiennent, au plus fort des périodes de convulsion antisémites, que la condition des musulmans n'est pas liée au décret Crémieux mais à sa limitations aux juifs (Stora, 2011).

Le décalage entre la métropole et la colonie s'explique, ensuite, par des temporalités distinctes en matière de construction de la citoyenneté électorale : tandis qu'en métropole l'apprentissage de l'acte de vote est entamé sous les monarchies censitaires, les Français d'Algérie ont incorporé plus tardivement que les autres citoyens les règles du jeu électoral. Dès 1848, la colonie est divisée en territoires civils (administrés par des élus) et militaires (régime du sabre) ; des communes et des conseils généraux, administrés par des élus, sont définis, et 4 députés sont attribués à l'Algérie. Mais l'expérience de la démocratie électorale tourne court : d'une part, en effet, les conseils municipaux, soucieux de leur indépendance par rapport à la métropole, seront dissout en 1851, et remplacées par des commissions municipales nommées ; d'autre part, les conseils généraux prévus par la constitution de 1848 ne seront jamais créés ; enfin, la constitution de 1852 ne prévoit pas de députés pour l'Algérie, suite au semi échec enregistré par le prince président lors du plébiscite de 1851 (7611 voix pour, 6448 voix contre). La colonie sera donc administrée par décret, directement

par Napoléon (Rey Goldzeiguer, 1983), avant de repasser au régime militaire (1860). Le résultat des ces incessantes circonvolutions politico – administratives est dépourvu d’ambiguïté : jusqu’à la chute du second empire, à l’exception des plébiscites napoléoniens, les Français d’Algérie n’auront pratiquement participé à des consultations électorales qu’au cours d’une brève période située entre 1848 et 1851. Ainsi, l’expérience des urnes, pourtant fondamentale pour attribuer progressivement un sens individuel au vote, manque cruellement dans l’ancienne colonie. Au moment où s’instaure la III e République, et, avec elle, la généralisation de la démocratie électorale en Algérie, les Français d’Algérie n’ont pratiquement jamais voté, et leur participation aux rares consultations électorales organisées en situation coloniale demeure très faible³.

Les Français d’Algérie deviennent donc électeurs sous la III e République, et cela dans un contexte où, d’une part, les musulmans sont écartés de la citoyenneté électorale, et d’autre part les juifs, historiquement identifiés à des indigènes – viennent d’être naturalisés. Des juifs qui constituent une population essentiellement urbaine, pauvre, et dont le poids démographique – et électoral – aura quadruplé en un siècle (Stora, 2011). Selon les données du recensement de 1931⁴, la distribution des appartenances confessionnelles des trois principales villes de l’Algérie coloniale, où sont concentrés l’essentiel des juifs d’Algérie, est la suivante (les « européens », correspondant aux catholiques, français ou – minoritairement en 1931 – étrangers) :

	Alger	Oran	Constantine
Juifs	23 550	20 493	13 110
Européens	156 971	111 031	34 493
Musulmans	76 601	32 219	52 990

Dans ces conditions, compte tenu du fait que les listes électorales et les listes de constatation de vote du département

³ Aux élections législatives de 1848, il n’y a que 3144 électeurs inscrits sur le territoire civil de la province d’Oran – où l’essentiel des habitants est concentré, et ils sont moins de 10 000 pour toute l’Algérie lors du plébiscite de 1870.

⁴ L’expérience coloniale peut également être convoquée pour instruire le dossier de la « statistique ethnique » puisque les juifs d’Algérie sont recensés comme israélites naturalisés, au côté des « Français », des « Indigènes musulmans » et des « étrangers » (Kateb, 2004).

d'Oran ont été, à l'indépendance, transférées en France avec les archives dites « de souveraineté »⁵, la ville d'Oran constitue un excellent laboratoire pour aborder l'opération électorale en situation coloniale. Les « européens » y sont très fortement représentés, le poids relatif des « indigènes musulmans » est bien plus faible qu'ailleurs, les juifs sont bien implantés, et l'un des bureaux de vote – celui de l'hôtel de ville – est situé au cœur de ce que les habitants pouvaient appeler le « quartier juif ». Au plan pratique, les listes de constatation de vote disponibles permettent de suivre, bureau par bureau, les résultats des consultations électorales sur la durée, et de revisiter une période marquée par une très forte polarisation « ethno – confessionnelle » du débat politique : les programmes comme les professions de foi de certains candidats se résument, en effet, à de banals slogans antisémites⁶. Ainsi, en disposant de données complètes sur les résultats des élections municipales de 1912 et 1929, et sur ceux des élections législatives de 1928 et 1936, et en dépouillant des listes électorales où tantôt les *métiers*, tantôt les *statuts* des électeurs, sont systématiquement précisés, il devient possible de mobiliser plusieurs variables⁷. Il s'agit en effet, d'une part, de comparer les choix électoraux dans le « quartier juif » et dans un autre quartier, plutôt populaire, très « européen » et catholique – respectivement les premiers et septième bureaux⁸ ; et d'autre part de ne pas ethniciser la lecture des comportements politiques oranais en ne faisant point disparaître les propriétés sociales des électeurs, même si la disparité des données rend difficile d'établir une cartographie précise du paysage social. Car, tandis que

⁵ Tandis que celles des départements d'Alger et de Constantine sont restées en Algérie.

⁶ L'antisémitisme n'est pas un produit de la situation coloniale, mais il s'exprime très fortement en Algérie compte tenu des éléments contextuels plus haut mentionnés. En témoignent les émeutes antijuives recensées dans l'Oranie en 1881, à Alger en 1884 et 1885, comme les succès électoraux de candidats antisémites tels que le Docteur Molle à Oran ou Edouard Drumont à Alger.

⁷ Pour mémoire, ce travail repose sur le dépouillement, aux Centre des Archives d'Outre Mer (CAOM), à Aix en Provence, des cartons E 136 (Municipales 1912), E 138 (Législatives 1928), E 139 (Municipales 1929), E 141 (Législatives 1936), et E 179 (réglementation relative au découpage territorial en bureaux puis sections)

⁸ Les bureaux 1 et 7, ont été, comme les autres, transformés en première et septième section, regroupant elles même plusieurs bureaux, à partir de 1909, pour faire face à la forte croissance du nombre d'électeurs et équilibrer les différents secteurs électoraux. Pour suivre les comportements électoraux sur les mêmes espaces urbains, il convient donc de tenir compte des bureaux puis des sections qui les remplacent – en conservant la numérotation initiale.

certains électeurs peuvent être récéncés comme maçon, forgeron ou huissier (classement par métier), d'autres sont décrits, sur les listes électorales, comme commerçants, employés, ou journaliers (classement selon le statut). Dans ces conditions, les propriétés sociales des électeurs ne peuvent être connues que de façon approximative (Thèvenot, Desrosières, 1996). Mais c'est leur relative stabilité dans le temps, et par sections électorales, qui permet d'interroger le rôle potentiel du conflit entre juifs et catholiques sur les comportements politiques dans l'ancienne colonie.

L'antisémitisme comme facteur de mobilisation électorale

Les résultats électoraux comparés des premiers et septièmes bureaux/sections, saisis pour les quatre consultations électorales évoquées (municipales de 1912 et 1929, législatives de 1928 et 1936), apportent un certain nombre d'éléments, à commencer par la mobilisation électorale. La participation électorale est systématiquement forte dans les deux bureaux/sections étudiées – comme, d'ailleurs, pour les autres sites électoraux de la commune – puisqu'elle est toujours au moins équivalente aux trois quarts des électeurs inscrits. Aux municipales de 1912, ils sont plus de 81 % à voter dans le « quartier juif » ; sur le même site, les taux de participation sont de 79, 26 % aux législatives de 1928 (au scrutin proportionnel), 74, 70 % au premier tour des municipales de 1929, 78, 13 % au premier tour des législatives de 1936. Les chiffres qui concernent la 7^e section (bureaux Berthelot, Delmonte) sont comparables : respectivement 76, 20 % et 68, 18 % aux premier tour des municipales de 1912 et 1929, 72,99 % aux législatives de 1928, 78, 66 % au premier tour des législatives de 1936. Les taux de participation s'effondrent régulièrement aux seconds tours des municipales évoquées (entre 20 et 45 %), mais augmentent lors du second tour des législatives de 1936 (83, 26 % pour la première section, 83, 73 % pour la septième). Toutefois ces fortes variations ne sauraient être interprétées comme un indice de démobilisation électorale. En effet, les élections municipales se déroulent au scrutin de liste avec panachage des candidats, et, lors des deux consultations étudiées, le résultat est scellé au premier tour : en 1912, la liste « Solidarité Républicaine » l'emporte sur la liste « Républicaine de défense des intérêts de la ville d'Oran », sur laquelle figure le futur député maire antisémite, le docteur Molle ; en 1929, sur 36 sièges à pourvoir, 35 conseillers municipaux issus de la liste

« Républicaine, démocratique et indépendante » du même docteur Molle, à la tête de la ligue antijuive, et dont le mot d'ordre reste de voter contre les juifs, sont élus au premier tour.

Cette forte mobilisation, qui concerne deux sections électorales sociologiquement contrastées, pourra être interprétée au regard du déroulement des campagnes électorales. Sur une terre où les émeutes antijuives datent de 1881, les campagnes électorales constituent des moments où les candidats s'efforcent soit de mobiliser des groupes confessionnels, soit d'en appeler à l'universalisme républicain. Dès 1912, la liste qui remporte les élections municipales en appelle aux « camarades » en soulignant, contre leurs adversaires, qu'il « ne saurait y avoir ni néos, ni algériens, ni gaulois. Il ne peut et il ne doit y avoir que des français républicains convaincus et décidés à combattre pour la république, envers et contre tout »⁹. Aucune des élections ici évoquées n'échappent à une mobilisation électorale qui traduit, prioritairement, un investissement des candidats pour capter des votes « communautaires ». Aux élections législatives de 1928, l'enjeu est la mobilisation des électeurs catholiques : tandis que le docteur Molle est soutenu par le journal le *Petit Oranais*, qui mène campagne contre les juifs et dénonce « le gouvernement secret du monde ou la dictature judéo-maconnique » (24 novembre 1927), le *Réveil Oranais* soutiens son propriétaire, Bolluix - Basset, Républicain indépendant, qui souligne son identité catholique et en appelle à la mobilisation des électeurs catholiques en faveur du candidat de la paix, contre l'homme de la discorde et de la guerre civile (Jules Molle).

Même pour les élections législatives de 1936, où l'expression du clivage travail/capital et l'appel à la mobilisation des travailleurs est fortement activée par le Front Populaire, le travail de mobilisation des électeurs repose, à Oran, sur l'appel au soutiens des groupes confessionnels. Au delà du discours « de classe », le candidat de la SFIO, Marius Dubois, discute les thèses de Bernard Lecache (Fondateur de la Ligue Internationale contre l'antisémitisme), et évoque les problèmes sociaux à l'origine des conflits entre les groupes confessionnels. Les deux autres candidats présents, dans la première circonscription du

⁹ Tract électoral de la liste solidarité républicaine (E 222).

département (qui correspond à la ville d'Oran) au second tour sont Marcel Gatuing, candidat « Croix de feu », et l'abbé Lambert, Maire d'Oran accusé de pactiser avec les « croix de feu » par la gauche, de corruption par l'Union Latine et le Parti Républicain Indépendant (qui soutient les thèses du défunt Docteur Molle), et de trahison des catholiques par les catholiques républicains. Les électeurs juifs sont également très sollicités, à la fois par des mouvements tels que la Ligue Française contre l'hitlérisme, par le Front Populaire, et par un Maire qui évoqué avoir éradiqué l'antisémitisme du conseil municipal, mais également avoir ramené la paix entre les « races » et la fraternité entre les citoyens. La victoire, au second tour de scrutin, du candidat du Front Populaire (10 495 voix), ne constitue point, loin s'en faut, une banale victoire des « travailleurs » contre les « exploités » à Oran : dans la première circonscription du département d'Oran, en effet, le candidat des « Croix de feu » est arrivé en tête avec 8203 voix, contre 7297 au très controversé abbé Lambert (Maire d'Oran), et 6428 au candidat du Front Populaire (Marcel Dubois). Si le clivage droite/gauche est actif, la mobilisation des électeurs repose toujours plus volontiers, en ces lieux, sur l'appel aux « juifs », aux citoyens d'origines israélites et aux catholiques qu'aux travailleurs, aux prolétaires, ou aux commerçants. Sur une terre algérienne où les conflits entre « juifs » et « catholiques » sont actifs depuis la naturalisation des juifs (1870), il s'agit manifestement moins de travailler des classes ou des catégories sociales que d'en appeler au soutien des citoyens juifs, menacés tant par les traditionnels candidats antisémites que par les ligues fascistes, ou de mobiliser les électeurs catholiques, susceptibles de soutenir tantôt la cause de la République, tantôt les programmes antisémites.

La « lutte des classes » ne disparaît pas des programmes de la SFIO ou des candidats de gauche, mais elle ne saurait être activée, dans le cas de l'Algérie coloniale, que sur fond « d'union des races et des religions » : « Et bien non, Citoyens ! Une pareille iniquité doit prendre fin ! C'est aux profiteurs, à tous ceux qui vous exploitent à supporter le poids de la dette et des impôts de l'accroissement desquels ils sont d'ailleurs les seuls responsables ! (...) vous viendrez au socialisme qui seul peut faire prévaloir l'intérêt des masses exploitées de toutes les races et de toutes les religions sur les intérêts égoïstes et mercantiles des individus qui ne divisent le prolétariat que pour mieux

l'asservir »¹⁰ . Dès lors que le Docteur Molle, qui entend obtenir, contre les juifs, le soutien des « néos » et des « latins », triomphe aux législatives de 1928 avec 11 861 voix sur 20 351 suffrages exprimés, une multitude de catégories d'électeurs, dont l'existence repose sur le travail de mobilisation électorale des candidats antisémites, investissent la vie politique. Ainsi, « un groupe de néos » s'emploie, par le tract, en 1928, à dénoncer les manœuvres de Jules Molle pour soutenir Boluix Basset, candidat Républicain Indépendant : « Un « pato » cherche sur notre dos à employer la maxime « diviser pour régner ». Allez vous, vous néos, sacrifier un Oranais néo comme vous, pour servir de tremplin à cet incapable nommé Molle, courageux comme un chien kabyle, et qui nous traite de « sales pointus. Non, vous ne commettrez pas cette infamie (...) Vive Oran ! Vive Basset ! » »¹¹. De même, les campagnes antisémites du docteur Molle génère la mobilisation de citoyens de confession juive, dans le cadre du « Club Civique Oranais », en 1928 : « Le Club Civique Oranais qui s'est crée pour mettre fin aux querelles de races et de religion a attendu vainement du parti antisémite oranais un geste de paix après les cinq années d'injures et d'outrages dirigés contre l'élément israélite oranien. Ayant pourtant atteint tous les sommets et assouvi toutes leurs satisfactions politiques, ces partisans de la haine n'ont plus désormais aucun prétexte pour continuer à vilipender la race et la religion juive avec l'esprit de férocité que vous connaissez. Or, les numéros de leur organe « Le Petit Oranais » parus depuis le résultat du récent scrutin jusqu'à ce jour semble indiquer que les antisémites sont résolus à persévérer dans la campagne menée contre une catégorie de citoyens français »¹². D'où l'idée d'une assemblée générale pour définir les moyens légaux de lutter contre les persécutions antisémites, à l'attention des concitoyens d'Oran et non des seuls citoyens de confession juive.

Dans la première partie du siècle, la vie politique oranaise demeure donc pour partie fondée, au sein de la République universaliste, sur la mobilisation électorale des catholiques, des néos et des latins contre les juifs par les candidats antisémites, et

¹⁰ Tract pour la candidature de Marcel Dubois (SFIO) aux élections législatives de 1928, première circonscription du département d'Oran (E 156).

¹¹ Tract anonyme « Un groupe de néos, 1928 (E 156)

¹² Document de constitution du Club Civique Oranais, Oran, 10 Mai 1928 (E 156).

sur la recherche des soutiens des juifs et d'une partie des catholiques par les candidats de gauche et les républicains. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le clivage confessionnel – parfois traduit en conflit de « race » – se retrouve dans les urnes, ce dont attestent les résultats électoraux des premiers et septièmes bureaux/section, quels que soient les scrutins (locaux ou nationaux). Aux élections municipales de 1912, les résultats des candidats de la liste *Solidarité Républicaine* (Liste Gasser) sont systématiquement meilleurs dans le premier bureau (Quartier juif) que dans le septième (quartier populaire catholique). A l'inverse, les candidats de la liste Llobet (Liste républicaine de défense des intérêts de la ville d'Oran), sur laquelle figure le docteur Molle, font systématiquement des scores plus faibles dans le premier bureau que dans le septième. De même, aux élections municipales de 1929, le docteur Molle l'emporte, mais les suffrages obtenus dans le « quartier juif » (première section) sont très significativement inférieurs à ceux enregistrés dans le septième bureau. Pour ne mentionner que le score du docteur Molle lui même, il totalise 464 voies dans la première section (sur 1672 inscrits), contre 1836 votants (sur 4071 inscrits) : 27 % des électeurs de la première section, contre 40 % de ceux de la septième. La victoire du docteur Molle est acquise, même si le « quartier juif » s'est efforcé de résister à la mobilisation antisémite. Les élections nationales confirment les données glanées à l'échelle des consultations locales, et rendent compte de l'importance de la variable ethno – confessionnelle comme facteur explicatif des comportements électoraux. Aux législatives de 1928, dans la première section, le docteur Molle capitalise 27 % des voies, alors que, dans la septième, le même candidat obtient 51 % des suffrages : le « quartier juif » a massivement soutenu la candidature républicaine de Bolluix Basset. A l'inverse, dans le septième bureau, le leader républicain devient presque un candidat de témoignage (un peu plus de 450 voies sur un bataillon de près de 3000 votants). Le cas des législatives de 1936, enfin, rend compte de la même dynamique électorale : le candidat du Front Populaire et les radicaux socialistes, servant de rempart à l'antisémitisme, sont plus soutenus dans la première section que dans la septième, tandis que le candidat de la « Croix de feu », qui porte cette idéologie, réalise des scores plus élevés dans la septième section – où les candidats de gauche (SFIO, radicaux socialistes et communistes), obtiennent également de bons résultats.

La mobilisation antisémite et les résistances à cette idéologie, fortement implantée sur la terre algérienne, ne font donc pas disparaître les propriétés sociales des électeurs : dans le contexte de l'Algérie coloniale, elle s'y superposent et demeurent actives pour expliquer les comportements électoraux. Sans pouvoir faire une cartographie précise de ces propriétés sociales – pour lesquels on ne dispose, à partir des listes de vote, que des métiers *ou* du statut –, la première section correspond à un « quartier » où les ouvriers/travailleurs du bâtiment et les « journaliers » sont peu nombreux (respectivement 8,45 % et moins de 1 %), tandis que le petit commerce des tailleurs, limonadiers et autres épiciers, y est très développé (environ 40 % des électeurs), que les employés sont nombreux (près de 30 %) et que les emplois qualifiés, dont l'accès est plus restreint qu'au temps de la massification scolaire et universitaire (médecin, avocat, juge, interprète, écrivain public) y sont bien implantés (17,5 %). Dans ces conditions, le « quartier juif » est aussi, sociologiquement, un quartier d'affaires, situé dans le centre ville. Indépendamment des appartenances confessionnelles, des habitants leur position dans l'échelle sociale est globalement plus élevée que celle des électeurs de la septième section. Laquelle correspond à une zone excentrée du sud est de la commune, moins commerçante (un peu plus de 16 % des électeurs), plus ouvrière (26 %), comportant comparativement peu de citoyens aux emplois qualifiés (moins de 10 %), plus de journaliers (autours de 5 %), et, comme pour le quartier juif, un petit tiers d'employés. On comprendra alors que, dans la première section, l'on soutienne prioritairement, contre les vagues d'antisémitisme, les candidats républicains (1912, 1928), voir ceux du Front Populaire lorsqu'ils ce sont eux qui portent les « valeurs » républicaines et la résistance à l'antisémitisme (1936), tandis que la parti communiste n'a jamais réalisé d'excellents scores dans un quartier plus commerçant et affairiste qu'ouvrier. A l'inverse, dans la septième section, le profil des électeurs est sensiblement différent. D'abord parce qu'ils s'agit de citoyens à dominante catholique, qu'ils soient de nationalité française depuis l'installation de leur famille en Algérie, où naturalisés à la suite de la loi de 1889 (origine espagnole et italienne). A ce titre, ils sont plus nombreux que dans le « quartier juif » à suivre les appels des candidats antisémites. Mais ces électeurs sont également des ouvriers, des employés et des journaliers susceptibles de soutenir des candidats de la SFIO, des radicaux socialistes et des

communistes, notamment lors des élections législatives. Ainsi, lors du premier tour des élections législatives de 1936, les candidats communistes ont capitalisé 7 383 voix, à Oran, parmi les 60 302 suffrages exprimés. Or, près du quart de ces suffrages sont concentrés sur la septième section, tandis que dans la première les voix accordées au parti communiste sont marginales (120 voix sur près de 1500 suffrages exprimés). Et dans la mesure où les propriétés sociales des électeurs (repérées en 1912 et en 1936 pour les deux bureaux étudiés) sont sensiblement les mêmes, section par section, au cours des 24 années de consultations électorales évoquées, on comprendra que la capacité de mobilisation électorale autour du conflit entre juifs et catholiques soit d'autant plus forte que les slogans antisémites sont inscrits sur l'agenda électoral, amenant les candidats de gauche et les républicains à prôner la paix et l'union des races pour tenter de les neutraliser.

L'Algérie coloniale comme cas négatif ? Une discussion

Les résultats des scrutins électoraux enregistrés à Oran, entre 1912 et 1936, permettent de souligner, en comparant deux bureaux/sections où les propriétés sociales et les appartenances confessionnelles des électeurs sont distinctes, que l'antisémitisme ne saurait être conçu comme l'unique facteur de mobilisation électorale. Sur une terre où les partis de gauche enregistrent souvent de bons résultats, où les Français d'Algérie sont plus souvent journaliers, maçons, employés ou commerçants qu'industriels, banquiers ou propriétaires cultivateurs (« colons »)¹³, ou les français d'Algérie ont un niveau de vie globalement estimé inférieur de 20 % par rapport à celui des français de métropole (Savarese, 2002), le clivage « de classe » s'exprime lors des consultations électorales. De ce point de vue, la terre algérienne ne constitue pas un site électoral particulier, de même que l'antisémitisme n'est pas le simple produit de la situation coloniale. En effet, les vagues de dénonciation des juifs existent aussi dans le cadre métropolitain, et les années trente

¹³ On a déjà souligné, à partir d'une étude partielle sur les inscriptions sur les listes électorales dans tout le département d'Oran, que la mobilisation électorale ne pouvait s'expliquer par le poids des colons. Voir Savarese (E.), « Mobilisation coloniste ou vote identitaire. Une note de recherche sur l'expression électorale de l'antisémitisme dans le département d'Oran (XIX e - XX e), Congrès de l'AFSP de 2011, Strasbourg, ST 34.

apparaissent bien comme un moment de cristallisation, dans une situation de crise sociale, d'une vision du national associée à la composante chrétienne de la population française : comme l'a souligné Gérard Noiriel (2007), le débat sur l'identité nationale, qui reste historiquement une arme utilisable pour combattre la lutte des classes, puise sa source dans l'antagonisme entre classe et nation comme outil de mobilisation politique – ce qui concerne l'Algérie comme la métropole. Mais parce qu'elle est électoralement décalée au regard de la métropole, la situation sociale et politique de l'Algérie est très observée depuis Paris. Les relations entre les différents acteurs de la vie politique retiennent l'attention et sont suivies de près au sommet de l'Etat. Ainsi, pendant la préparation des élections législatives de 1928, le préfet d'Oran¹⁴ a plusieurs fois adressé au ministère de l'intérieur des extraits du Petit Oranais où s'exprime Jules Molle. Il a également alerté le ministère sur la constitution du Club Civique Oranais et l'appui que son administration lui a accordé. Lorsque le ministère de l'intérieur demande des précisions sur la situation politique et les prévisions électorales (17 novembre 1927), l'administration enquête et produit un inventaire des zones favorables aux différents candidats, adressé au ministère le 18 avril 1928. On y apprend que telle zone est plutôt favorable à Bollux Basset (Républicain indépendant), d'autant qu'il y a un conseiller municipal israélite qui travaille sérieusement ; que le docteur Gasser semble soutenu par les ouvriers, même s'il a été entendu dans certaines réunions que voter Gasser, c'est voter pour les juifs, etc...

Si l'antisémitisme est plus virulent dans la situation algérienne qu'ailleurs¹⁵, c'est parce que l'Algérie coloniale demeure, en dépit de son inclusion administrative à la France, une terre où les relations sociales sont invariablement *ethnicipées*, sinon *racialisées* – et cela au sein même d'une République universaliste qui promeut le sacre de l'individu citoyen. Dès lors

¹⁴ Les éléments qui suivent sont issus du carton E 188.

¹⁵ Et cela à Oran comme dans les autres grandes villes de l'Algérie coloniale où sont implantés les citoyens de confession juive. Dès 1896, des conseillers municipaux issus de listes ouvertement antijuives sont élus à Constantine ; en 1898, Edouard Drumont, qui se présente à la députation comme le candidat antijuif, est élu au premier tout à Alger. A Oran, les succès de Jules Molle illustrent les mêmes tensions.

que les musulmans sont exclus des droits politiques et assignés au code de l'indigénat, que les juifs ne sont naturalisés qu'à partir de 1870, que la statistique coloniale classe invariablement les habitants selon des critères ethno – confessionnels, et qu'une partie des habitants (les anciens Italiens et Espagnols notamment) ne sont *faits français* qu'après 1889 (c'est à dire après les juifs), tout concourt à ce que les individus soient d'abord identifiés par leur appartenance confessionnelle, sinon raciale. Car les statuts juridiques et les appartenances confessionnelles fonctionnent, dans l'ancienne colonie, comme l'équivalent fonctionnels d'un statut biologique : lorsque le peintre Ernest Dinet se convertit à l'Islam, il demeure citoyen (quoique devenu musulman), tandis que lorsqu'un français non citoyen décide d'adopter la religion chrétienne, il est dénommé « musulman – chrétien » et n'accède pas au statut d'électeur. C'est bien la rigidité des catégories ethno – confessionnelles, illustrée par l'absence presque totale de naturalisations des musulmans qui le demandent (Blévis, 2003) et par la grande rareté des mariages mixtes¹⁶, qui explique l'ethnisation durable – voir la racialisation – des relations sociales dans l'Algérie coloniale. Dans les grandes villes côtières où juifs, musulmans et chrétiens vivent à la fois ensemble et séparément, comme dans le cas de la société américaine au moins jusque dans les années 1960 (Sabbagh, 2003), c'est bien l'appartenance ethnoculturelle, sinon raciale, qui fonde – autant que l'appartenance de classe – les statuts individuels.

Une telle situation permet donc de comprendre que la naturalisation des juifs, ici plus qu'ailleurs, ait abouti à ce que l'antisémitisme soit progressivement constitué en opérateur de distinction durable des comportements électoraux. Dès lors que les musulmans, majoritaires, sont exclus de la participation électorale, et ainsi politiquement neutralisés jusqu'au déclenchement de la guerre d'indépendance, la minorité juive devenue tardivement citoyenne peut aisément être identifiée à une menace contre la stabilité d'un ordre social toujours défini dans des catégories ethno – confessionnelles – et cela même si lesdites catégories ne font pas disparaître les clivages de classe auxquelles elles se superposent. De la sorte, la présence,

¹⁶ Comme plusieurs témoignages le mentionnent, il se dit régulièrement qu'entre hommes situés dans différents groupes confessionnels, *on peut être frères mais pas beau frères*.

repérable dans les urnes, du conflit entre juifs et catholiques à Oran, et plus généralement dans toutes les villes de la colonie, ne fait que traduire l'un des aspects de la réalité des rapports sociaux dans l'ancienne colonie. Si l'Algérie coloniale a constitué une terre d'épanouissement de l'antisémitisme, ce n'est donc pas – on l'a vu – que l'antisémitisme soit un produit de la situation coloniale ; c'est que l'ethnisation de relations sociales a connu une traduction politique dès lors que les juifs quittent leur statut d'indigènes.

C'est la raison pour laquelle, en matière de citoyenneté électorale, la véritable distinction entre la métropole et la colonie réside surtout dans une moindre individualisation des comportements électoraux sur le sol algérien. Alors que la République fait la promotion de l'expression politique, dans les urnes, d'une opinion individuelle libre et éclairée, les comportements électoraux de l'Algérie coloniale permettent de souligner que, dans une société où les relations sociales sont ethnisées et les statuts distincts et hiérarchisés, on vote plus volontiers en tant que juif ou en tant que catholique que sur le sol métropolitain. Une telle assertion ne fait pas du vote des Français d'Algérie un vote strictement ethnique ; elle rend simplement compte d'un conflit ethno – confessionnel qui s'exprime dans la société et le quotidien de la relation coloniale, et qui trouve logiquement une traduction dans les comportements électoraux. Un débouché dans les urnes d'autant plus fort qu'il s'agit de consultations qui se déroulent dans les années 1930, c'est à dire à un moment de cristallisation dans toute la France d'oppositions déjà bien constituées en Algérie. Dans ces conditions, à la question *comment les français d'Algérie sont devenus citoyens*, il convient de répondre que, compte tenu des structures sociales de la société coloniale, où l'ordre social est systématiquement défini en terme classe et en terme de propriétés ethno – confessionnelles, ces derniers ont incorporés les règles du jeu électoral en fonction de leurs propriétés sociales et de leur appartenance aux catholiques ou aux juifs. C'est surtout en tant que catholiques n'ayant jamais figuré parmi les *natives*, ou en tant que juifs soucieux d'obtenir une place légitime dans la *communauté de citoyens*, que les Français d'Algérie sont devenus électeurs.

Eternel retour des identités confessionnelles dans l'Algérie Française : faute d'un accès aux urnes, notamment réclamé après la première guerre mondiale, la mobilisation des musulmans reposera sur le nationalisme et le déclenchement de la guerre d'indépendance (1954) ; les juifs devront, y compris après l'indépendance et les rapatriements, surmonter le traumatisme de l'abrogation du décret Crémieux sous Vichy, qui les déchoit de leur citoyenneté (Weil, 2002). Une abrogation à laquelle s'est immédiatement ralliée le segment des Français d'Algérie de confession catholiques (Stora, 2011) qui soutenaient, depuis un demi siècle à Alger, comme à Oran et à Constantine, les slogans et les programmes des mouvements antisémites.

Eric SAVARESE

Professeur de science politique à l'Université de Montpellier
Chercheur au CEPEL

Bibliographie

- Balandier (G.), « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951.
- Blévis (L.), « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des « sujets français » en Algérie coloniale », *Genèses*, 53, 2003.
- Deloye (Y.), *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, PFNSP, 1994.
- Deloye (Y.), Ihl (O.), *L'acte de vote*, Paris, Presses de sciences po, 2008.
- Desrosières (A.), Thévenot (L.), *Les catégories socio - professionnelles*, Paris, La Découverte, 1996.
- Garrigou (A.), *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848 - 2000*, Paris, Seuil, 2002.
- Guionnet (C.), « Un vote résigné et sans signification politique ? Comportements électoraux paysans dans la première moitié du XIX e siècle », *Politix*, 37, 1997.
- Kateb (K.), « La statistique coloniale en Algérie (1830 - 1962). Entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne », *Courrier des statistiques*, 12, décembre 2004.
- Manin (B.), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2012.
- Nicolet (C.), *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 2001.
- Noiriél (G.), *A quoi sert l'identité nationale ?*, Marseille, Agone, 2007.
- Rey - Goldzeiguer (A.), « Les plébiscites en Algérie sous le second empire », *Revue historique*, CCXXIX, Janvier Mars 1983.
- Saada (E.), « Citoyens et sujets de l'empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, 2003.
- Sabbagh (D.), *L'égalité par de droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux Etats - Unis*, Paris, Economica, 2003.
- Savarese (E.), *L'invention des pieds - noirs*, Paris, Séguier, 2002.
- Stora (B.), *Les trois exils. Juifs d'Algérie*, Paris, Pluriel, 2011.
- Weil (P.), *Qu'est - ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset, 2002.